

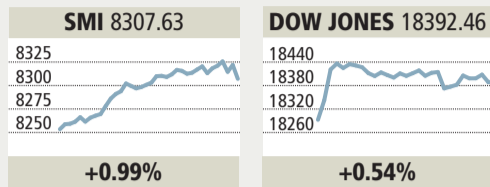
L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

Contre les Etats-Unis
Union européenne
mal prise à l'OMC
au sujet d'Airbus PAGE 19



www.ram-ai.com



PATRICK ARTUS SUR LE PÉTROLE À GENÈVE

La hausse ne peut être que durable

PAGE 3

MARCHÉS ACTIONS DANS LE MONDE
Euphorie post-Fed inhabituelle

PAGE 10

DEMETER DANS LE BIO HAUT DE GAMME
Ciblage grande distribution

PAGE 7

LE GROUPE BOBST À LAUSANNE-MEX
A l'affût d'une grande acquisition

PAGE 6

L'IMMOBILIER SUISSE À INVEST'16 (GENÈVE)
Bientôt régulé comme la banque

PAGE 6

LE SIBOS COMMENCE LUNDI À GENÈVE
Inauguration par Thomas Jordan

PAGE 4

SAXO BANK SUISSE SUR UN SEMESTRE
L'épisode monétaire surmonté

PAGE 4

JEAN-MICHEL SIX (STANDARD & POORS)
Pour une Europe plus affirmative

PAGE 12

Chronologie insolite d'une smartwatch



ARNY KAPSHITZER. La montre connectée hybride Hyétis à Genève (et Gland) semblait avoir disparu après des difficultés en cascade. Elle revient avec une solution en marque blanche ouverte à l'industrie. PAGE 5

La surrégulation déstabilise les banques sur le marché de la dette

Les détenteurs d'obligations bancaires sont particulièrement bien placés pour se rendre compte que la visibilité est nulle.

PIOTR KACZOR

La volonté et les mesures déployées par le secteur bancaire ces dernières années pour améliorer les dotations en capital devaient bénéficier à l'investisseur. Y compris centré sur la dette et les obligations.

Rien n'est gagné pourtant sur ce plan, comme l'a montré hier Guido Versondert, de l'agence de rating I-CV. L'une des rares en Suisse à être financée par les investisseurs eux-mêmes. C'était au Swiss Bond Congress à Zurich. Les objectifs de dotation très am-

bitieux, à l'horizon de l'année 2019, mis en place depuis la crise financière sous le régime de Bâle III, en particulier par les banques européennes, induisent pourtant des effets secondaires problématiques.

Si les banques européennes enregistrent en moyenne un coefficient de fonds propres durs de 12,2% (moyenne 2015), la situation est très variable selon les Etats, avec des ratios de 11,1% pour l'Europe méridionale, à peine mieux pour l'Allemagne (11,9%), 13,9% en Suisse, et 18,7% pour les banques scandinaves. L'accent mis

sur le réglementaire pour protéger les dépôts et mettre préalablement à contribution les actionnaires et créanciers (bail-in) en cas de difficultés, assure une plus grande protection, mais seulement pour l'Etat et les contribuables. «Ceux qui doivent assurer cette protection, c'est vous-même en tant que créanciers obligataires», a rappelé Versondert.

Il s'agit dans ces conditions de tenir compte non seulement de la solvabilité, mais aussi des implications des différents instruments figurant dans les bilans.

Toute une série de contraintes ré-

gulatoires, issues des dispositions de Bâle III en particulier, rendent le secteur bancaire foncièrement instable alors que l'objectif était précisément de le stabiliser en le sécurisant.

La réévaluation des modèles de risque de crédit et de risque de marché devrait ainsi donner lieu à une nette augmentation des exigences de dotation en fonds propres. Ce qui n'exclut pas les opportunités d'investissement, notamment au niveau des obligations subordonnées d'établissements... solides.

PAGE 4

LE GROUPE KERING ET SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Luxe et durabilité: la convergence

ALBERT BENSOUSSAN. Le directeur général Luxe, Montres et Joaillerie était hier à Genève avec la responsable du développement durable. Le luxe est la deuxième industrie la plus polluante après le pétrole et le gaz. Peut-on établir le bilan écologique d'une montre? Kering se revendique de l'avant-garde dans ce domaine. PAGE 5



ÉDITORIAL PHILIPPE REY

Ce marché suisse si trompeur

Un arbre peut cacher toute une forêt. Surtout si l'on prend aujourd'hui les indices du marché suisse des actions. On pourrait croire que les entreprises qui y sont listées traversent une médiocre ou mauvaise année. Voir la triste performance du SMI et du SPI depuis janvier, alors que le marché américain a déjà rejoint ses niveaux records (S&P 500, Dow Jones et Nasdaq réunis).

Une majorité d'entreprises suisses sur Swiss Exchange enregistrent pourtant de nettes hausses, de 30% et davantage parfois. Le titre VAT Group a même grimpé de plus de 70% depuis l'IPO d'avril dernier. Looser Holding de plus de 100%.

Personne n'aurait parié sur de telles progressions ponctuelles en début d'exercice. Même s'il est vrai qu'une hausse spectaculaire succède souvent à une baisse préalable très prononcée... 2016 est en fait une bonne année pour l'instant, et pour bon nombre d'entreprises. L'écart entre le marché «réel» et ses indices vient bien entendu des contre-performances remarquables de plusieurs valeurs importantes, ou segments cette année. Dans la banque, le luxe, la pharma.

Avec des blue chips malmenés comme Credit Suisse, UBS, Baer, Novartis, Roche, Richemont, Swatch... excusez du peu. Ou encore Adecco, Swiss Re, Zurich dans une moindre mesure. Il est vrai que des reculs prononcés succèdent souvent à de grandes avancées...

Le marché brûle d'ailleurs souvent ce qu'il adore la veille. On le voit sur certaines valeurs de l'industrie du luxe et de l'horlogerie. Mais on sait aussi que le phénix renaît toujours de ses cendres. Les hausses survenues cette année signifient sans doute que pas mal de titres s'avèrent hors de prix malgré une prime de risque d'environ 6% sur l'ensemble du marché. Plutôt confortable mais par rapport au niveau anormalement bas des taux. Il n'existe plus d'aubaine. Ou presque, ce qui incite à la prudence. Une baisse soudaine de l'ordre de 15% à 20% reste possible pour une raison ou une autre au regard des prix actuels mais dans une tendance intacte à long terme. Les marchés haussiers naissent dans le pessimisme, disait Templeton. Croissent dans le scepticisme, parviennent à maturité dans l'optimisme et meurent dans l'euphorie. On ne peut guère parler d'euphorie actuellement. ■

Médias: favorisons le pluralisme d'opinion

Enfin un vrai débat sur le service public en Suisse.

MARK SCHELKER* PETER HETTICH**
REINER EICHENBERGER*

Le service public dans le domaine des médias fait enfin l'objet d'un débat de fond. Alors que le Conseil fédéral voulait poursuivre la politique des médias en vigueur, la commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a rejeté le rapport du gouvernement, demandant des compléments d'information ciblés sur un certain nombre de questions fondamentales: quelles sont les prestations médiatiques souhaitées à l'avenir? qui doit les fournir? combien de ressources voulons-

nous consacrer à ces tâches? quelle «défaillance de marché» s'agit-il de corriger et comment justifier une intervention de l'Etat?

Le directeur général de la SSR, Roger de Weck, soutient que la SSR représente la seule solution garantissant le service public dans le domaine des médias et réduit le débat au seul statut à donner à la SSR. Il ignore ainsi les effets dramatiques d'un subventionnement asymétrique des médias, au profit de la SSR, sur la pluralité de l'offre médiatique. SUITE PAGE 8

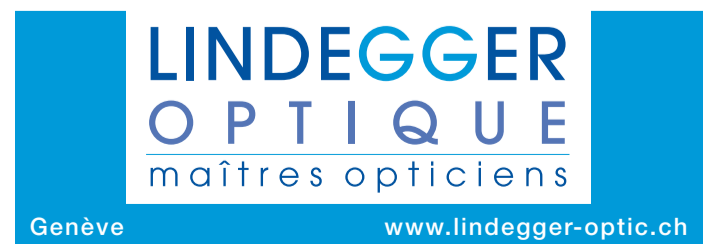
*Université de Fribourg
**Université de Saint-Gall



RICHARD MILLE
A RACING MACHINE ON THE WRIST

CALIBER RM 63-01

RICHARD MILLE BOUTIQUE GENEVA
Rue du Rhône 78, 1204
+41 228 108 573
www.richardmille.com



LINDEGGER
OPTIQUE
maîtres opticiens

Genève www.lindegger-optic.ch



9 771421 948004 5 0 0 3 8

CFF: suppression de 1400 emplois d'ici 2020

Les CFF proposent une véritable cure d'amaigrissement en supprimant 1400 emplois d'ici 2020. Avec la présentation hier à Berne de son programme RailFit 20/30, l'ex-régie fédérale annonce des économies de 1,2 milliard de francs pour le même délai. «On ne peut pas indéfiniment annoncer des hausses du prix du billet de train», a relevé Andreas Meyer hier devant la presse à Berne, pour justifier son programme d'économies. La suppression de 1400 postes représente environ 4% des 33.000 employés des CFF. Les CFF prennent des mesures pour anticiper la concurrence qui va venir des bus low cost, a-t-il poursuivi. Les concessions leur sont données assez facilement et la Confédération a peu de moyens pour limiter cette pratique. — (ats)

SECRET BANCAIRE: vers une collaboration élargie à de nouveaux Etats

L'échange automatique de données bancaires devrait devenir réalité en 2018. Le Conseil national a donné hier son feu vert pour collaborer avec huit nouveaux Etats et territoires. Seule une partie de l'UDC s'est opposée. Les sénateurs devront encore se prononcer. Le Parlement a déjà posé les bases légales pour un échange automatique et accepté de recourir à cette pratique avec les 28 membres de l'Union européenne et avec l'Australie. Le gouvernement lui demandait de poursuivre avec l'Islande, la Norvège, le Japon, le Canada et la Corée du Sud et les trois dépendances de la Couronne britannique que sont Guernesey, Jersey et l'île de Man.

FISCALITÉ: validation de l'accord avec le Brésil

Le National a accepté l'accord sur la coopération fiscale avec le Brésil. La Suisse devrait être rayée de la liste noire de Brasilia qui recense les pays peu coopératifs en matière de renseignements fiscaux. L'UDC a tenté en vain de s'y opposer, critiquant la corruption endémique de ce pays d'Amérique latine. «Le Brésil est un des pays les plus corrompus, la liste des scandales politiques et financiers est longue», a lancé Thomas Matter (UDC/ZH). On ne peut pas subir de chantage par liste noire d'un tel pays. «Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable, le Brésil n'est pas parfait, le scandale Petrobras et le récent coup d'Etat constitutionnel en sont des exemples. Mais il y a une volonté claire de la justice brésilienne de lutter contre la corruption», a contré Christian Lüscher (PLR/GE).

IMPÔT ANTICIPÉ: geste fiscal pour les grandes entreprises

Les grands groupes obtiendront des allègements de manière rétroactive en matière de déclaration d'impôt facilité. Le National a éliminé une dernière divergence avec le Conseil des Etats et a mis sous toit une révision de la loi sur l'impôt anticipé. L'enjeu est de taille: l'exercice aura des conséquences financières de l'ordre de 600 millions de francs, selon l'Administration fédérale des contributions. Le sujet, extrêmement technique, concerne environ 70.000 entreprises sur les quelque 400.000 assujetties à l'impôt anticipé.

Budget équilibré et dette à un milliard

VAUD. Le chef du Département des finances Pascal Broulis se félicite d'une augmentation des dépenses conforme à l'objectif fixé par le gouvernement.

Pour la onzième année consécutive, le projet de budget vaudois est à l'équilibre, mais de 84.500 francs seulement cette fois. Le conseiller d'Etat Pascal Broulis s'est félicité de la maîtrise des charges, même si la dette franchit la barre du milliard de francs. Avec une augmentation des dépenses courantes de 1,9%, l'objectif fixé par le gouvernement vaudois est «tenu», s'est réjoui hier Pascal Broulis. Le chef du Département des finances présentait le projet de budget 2017 du canton. «C'est conforme à ce que l'on souhaitait», soit une limite de 2%, alors que la hausse était de 2,5% en 2016. A cette satisfaction s'ajoute celle d'un budget «à l'équilibre pour la 11e fois», même si cet équilibre se révèle «de plus en plus fragile», a concédé le grand argentin vaudois.

Le total des charges atteint 9,298 milliards de francs. A nouveau, des progressions très nettes se re-

trouvent dans les départements de Pierre-Yves Maillard (social et santé) et d'Anne-Catherine Lyon (formation), respectivement de 5,5%, 2% et de 2,7%. Des hausses dues à la pression démographique et à la fragilisation d'une partie de la population, selon le ministre qui souligne que les dépenses de prévoyance sociale dépassent celles liées à la formation.

Dans le détail, le canton prévoit de dépenser 113 millions de francs supplémentaires pour le social et 26 millions pour la santé, alors que 76 millions iront à l'enseignement, la formation et la culture. Pas moins de 275 emplois d'enseignants sont créés sur un total de 386 nouveaux postes à plein temps à l'Etat (2,3%).

Les autres départements sont nettement moins voraces, ce qui ne trouble pas Pascal Broulis. Insistant à plusieurs reprises sur l'importance de «la cohésion au sein du collège» gouvernemental, le



PASCAL BROULIS. L'équilibre est de plus en plus fragile.

conseiller d'Etat a juste remarqué que «le DFIRE (département des finances) finance un peu le DSAS (département de la santé).

Côté revenus, le total atteint 9,298 milliards de francs, avec une augmentation réelle de 172 millions de francs, soit 1,9%. Les tendances sont cependant moroses, a reconnu Pascal Broulis. L'impôt sur les personnes physiques stagne, alors que celui sur la fortune augmente de 2,5% à 560 millions de francs. L'impôt sur le bénéfice ne

bouge pas tandis que celui sur le capital progresse de 16,9% à 90 millions. Une hausse qui déplaît toutefois à Pascal Broulis: elle est due à des entreprises qui font du déficit, souligne-t-il. En plus, le capital, c'est la possibilité d'investir. Si le budget est maîtrisé, la dette n'en reprend pas moins l'ascenseur. Elle devrait atteindre 1,275 milliard de francs contre 875 millions cette année. Une situation qui n'inquiète pas outre mesure Pascal Broulis, surtout si on la compare à celle d'autres cantons, voire d'autres pays européens. «Mais oui, il faut bien un jour qu'on paie», s'est-il contenté de déclarer.

Les réactions, très contrastées, au projet de budget n'ont pas tardé. Le Parti socialiste parle d'un budget «raisonnable et responsable». Il se félicite de ce qui est prévu pour la santé, le social et la formation et dénonce «l'obsession» de la droite sur la dette. Les Verts sa-

luent un budget équilibré qui investit «massivement dans le secteur crucial du vivre-ensemble», tout en déplorant que les fonds alloués à l'environnement ne soient pas utilisés.

A droite, l'humeur est beaucoup plus sombre. Le PLR, parti de Pascal Broulis, dénonce «les élans dépensiers de la gauche». Le Conseil d'Etat «préfère miser sur l'assistanat plutôt que sur la formation». «Sur 100 francs dépensés par l'Etat, 28,75 francs seront dévolus au social, dépassant la somme allouée à la formation (28,70). Tout un symbole», selon le PLR. L'UDC fait part de son «inquiétude» face à un budget «extrêmement fragile». Parmi ses critiques, le parti pointe du doigt le doublement de la dette en une seule législature. A ses yeux, la preuve est ainsi donnée qu'«un Conseil d'Etat de gauche allait mener le canton à la débâcle financière». — (ats)

SUITE DE LA PAGE UNE

Médias: assurons le pluralisme d'opinion!

De même, le maintien du statu quo est régulièrement défendu avec l'argument que seule cette formule garantirait l'existence d'une offre médiatique sur les plus petits marchés que sont la Suisse romande ou le Tessin. Il ne fait cependant aucun doute que d'autres arrangements peuvent aussi satisfaire à la réalité de la diversité linguistique.

Autrefois, les coûts fixes de la production et de la diffusion de contenus radiophoniques et télévisuels étaient très élevés. Le matériel nécessaire à l'enregistrement était onéreux, les réseaux de diffusion exigeaient des investissements importants et les canaux de transmission étaient rares. Les conditions de l'existence et du fonctionnement d'un marché concurrentiel n'étaient pas remplies, et le soutien public de la radio et de la télévision était indispensable. Ces dernières années, l'avènement du numérique a apporté de profonds changements: les coûts de production ont fortement baissé et les contenus peuvent être transmis par d'autres supports. Où que l'on soit, l'internet nous donne accès à différents contenus médiatiques - articles de presse, radio et télévision ou nouveaux médias électroniques. L'internet fait converger les médias si bien que les produits médiatiques se retrouvent en concurrence directe.

Les avancées technologiques n'ont pas seulement remis en question les anciens arguments économiques justifiant une intervention de l'Etat. De surcroît, la distinction (basée sur la technologie de transmission) entre presse écrite, radio, télévision et médias en ligne est devenue obsolète, voire même domageable. En effet, dans ce nouvel environnement concurrentiel, le régime actuel de financement a des effets négatifs profonds sur la pluralité des médias. A l'heure actuelle, les diffuseurs

privés, contraints de se financer indépendamment via les recettes publicitaires et les contributions des utilisateurs, peinent à jouer à jeu égal avec la SSR financée massivement par l'Etat. En 2015, sur les 1400 millions de francs destinés au soutien des médias, la SSR a à elle seule touché 1235 millions. Aussi longtemps que la radio et la télévision étaient clairement séparées du marché de la presse écrite, cette asymétrie dans l'attribution des subventions publiques était acceptable. Or, à l'ère numérique, cette séparation est tombée, et il devient essentiel que les concurrents soient en mesure de se battre à armes égales. Au favoritisme dans le subventionnement s'ajoute la position privilégiée de la SSR sur le marché publicitaire. Selon les chiffres de la Fondation Statistique Suisse en Publicité, le chiffre d'affaire net de la publicité dans le secteur télévisuel - secteur dans lequel la SSR représente 50% de parts de marché - a augmenté, passant de 669 à 749 millions de francs entre 2010 et 2015. Dans le même temps, cette même statistique concernant la presse écrite a chuté de 2001 millions à 1436 millions.

Plus cette asymétrie perdure, plus les conséquences deviennent dramatiques. Plus que simplement contradictoire, la thèse de Roger de Weck selon laquelle la pluralité des opinions est garantie au mieux par un seul diffuseur dominant le marché est indéfendable à la lumière des faits. Cette vision constitue une relique de l'époque analogique. Il est aujourd'hui essentiel que le soutien apporté aux médias ne soit plus fonction du canal de transmission (radio, TV, presse écrite ou autre) afin de sauvegarder la pluralité des sources.

Actuellement, le mandat constitutionnel de la radio et de la télévision est multiple. Les programmes de divertissement, qui

en font partie, pourraient de toute évidence être fournis de manière satisfaisante par le marché. Néanmoins, d'autres types de contenu présentent des formes de «défaillance de marché» justifiant une intervention de l'Etat sur le marché des médias. Ceci est surtout le cas des programmes d'information, en particulier régionales, et relatives à la vie sociale et politique. Une démocratie opérationnelle, que ce soit à l'échelon de la Confédération, des cantons ou des communes, est tributaire de citoyens informés; une intervention garantissant l'accès à des informations plurielles peut donc être nécessaire. Les économistes qualifient d'externalité positive cet effet de l'information sur le fonctionnement de la démocratie. Une multitude d'études scientifiques démontre d'ailleurs qu'une saine concurrence entre les médias renforce les bienfaits de l'information en termes de formation d'opinions politiques, de participation démocratique ou encore de contrôle par les citoyens. A l'exception des contenus culturels, les autres types de programmes inclus dans le mandat actuel du service public ne présentent pas d'externalité positive et peuvent faire l'objet de financements privés. Il semble donc que le subventionnement de la totalité de la grille des programmes proposée par une seule société est complètement anachronique.

Garantir la production d'informations de qualité par les médias reste néanmoins primordial. L'atteinte de cet objectif requiert une pluralité de médias contribuant à informer les citoyens. La politique de financement des médias mise en place par la Confédération doit donc intégrer tous les médias et favoriser l'existence et la diversité de médias éloignés de l'influence directe de l'Etat. En aucun cas l'af-

fectation des subventions ne devrait profiter qu'à un petit nombre de diffuseurs privilégiés, mais doit être répartie dans le cadre d'un processus concurrentiel ouvert. Afin de tenir compte des besoins propres aux régions linguistiques, une clé de répartition des subventions doit par ailleurs être définie.

Notre proposition s'articule en quatre points. Premièrement, le financement doit impérativement être légitimé par un processus démocratique. Nous plaçons pour un renforcement du rôle du Parlement via, d'une part, la fixation de la clé de répartition entre les régions linguistiques et, d'autre part, la détermination du montant total de l'enveloppe budgétaire à disposition (compte tenu des autres besoins financiers de l'Etat). Afin d'optimiser le contrôle démocratique et d'assurer la stabilité du financement, le volume de subventions doit par ailleurs être ancré dans une loi soumise au référendum facultatif.

Deuxièmement, les contenus éligibles à la subvention doivent être évalués a posteriori par plusieurs commissions médiatiques. Ces commissions attribuent un «service public content score». Afin de garantir une évaluation indépendante, le résultat de l'évaluation d'éligibilité à la subvention ne doit pas dépendre d'un seul comité d'experts. Afin de représenter la diversité des opinions et des sensibilités face aux programmes, différents critères et pondérations doivent être intégrés dans la détermination de l'éligibilité à la subvention. Ceci peut être effectué par plusieurs commissions médiatiques de composition différente (consommateurs, experts, producteurs, représentants des régions linguistiques).

Troisièmement, l'évaluation a posteriori permet de juger la qualité réelle des programmes média-

tiques et non pas des déclarations d'intention et des contenus à l'état de projet. Cela évite qu'un catalogue de critères préalablement défini étouffe dans l'œuf des produits médiatiques particulièrement innovants. L'évaluation ex post incite les diffuseurs à développer des produits d'information de qualité sans tenir compte de contraintes issues d'un quelconque catalogue de critères.

Quatrièmement, la subvention des contenus doit également dépendre de la consommation effectivement mesurée. Ceci parce que l'impact positif de la diffusion de programmes d'information sur la formation d'opinion, l'éducation civique et la participation à la vie politique n'est effectif que par la consommation de ces contenus. Un tel mode de subventionnement des médias inciterait les différents diffuseurs à produire des contenus de qualité s'adressant à un large public, et donc à placer des programmes de service public de manière bien visible sur internet ou dans la presse écrite, ou encore aux heures de grande écoute à la radio ou à la télévision. Un marché innovant et efficace offrant un véritable service public serait ainsi créé. Notre proposition ne cimente pas les structures existantes et reste ouverte aux innovations et à de nouveaux producteurs de médias. Elle ne mise pas non plus sur des coopérations entre les médias publics et privés qui seraient problématiques en termes de concurrence et de diversité. Pour finir, on pourrait imaginer que la SSR joue un rôle important sur ce nouveau marché qu'il s'agirait de mettre en place par étapes en adaptant graduellement le volume des subventions attribuées aux autres acteurs. De par ses compétences, la SSR aurait toutes ses chances de conserver une place de choix sur ce «marché libre». — (MS-PH-RE)